



CENTRE DE LOISIRS, PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

COMMENT SE RÉINSCRIRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le guide explicatif

Chers parents,

Si vous souhaitez réinscrire votre (vos) enfant(s) à la rentrée de septembre 2025 au restaurant scolaire, aux activités du centre de loisirs (périscolaire, mercredis, vacances et école des sports) géré par le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est temps **d'actualiser votre dossier sur l'espace famille.**

On vous explique ici la procédure en 3 étapes.

*à faire dès le
15 avril !*





ÉTAPE 1

Chargement des pièces justificatives nécessaires

Chargez ici l'ensemble des documents pour vos enfants :

- Une attestation de quotient familial CAF seulement si < 1500€
- La fiche de renseignements complémentaires 2025-2026.
- Un justificatif de domicile de moins de 1 mois.

ÉTAPE 2

Chargement des documents sanitaires de l'enfant si besoin

- le vaccin DT Polio à jour :
Si la date de validité est au 09/09/25, vous n'aurez pas d'accès aux réservations après cette date.
- le protocole d'accueil individualisé (PAI), si votre enfant est concerné.



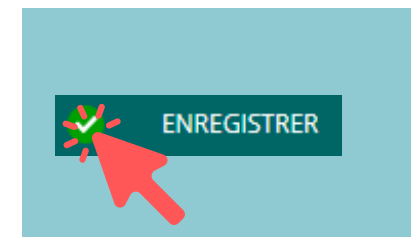
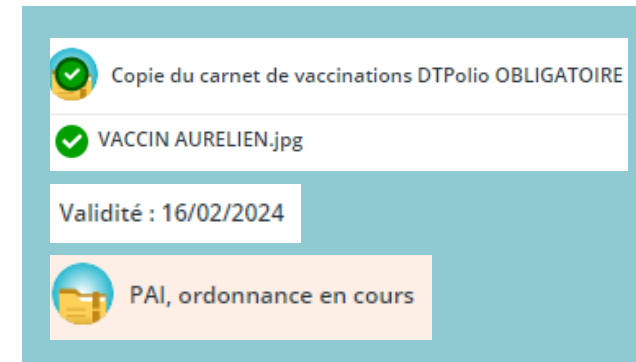
Le temps que nos services vérifient et valident vos documents.

Dès réception du mail "Dossier complet - accès aux réservations", vous pourrez passer à l'étape suivante.

ÉTAPE 3

Inscription aux activités et réservation de vos dates

Sélectionnez la ou les activités de votre enfant (restaurant scolaire, périscolaire ou centre de loisirs). N'oubliez pas de **réserver** vos jours dans le planning de votre/vos enfant(s) et **d'enregistrer**. L'inscription seule ne suffit pas !





QUELQUES DERNIERS PETITS CONSEILS QUI ONT LEUR IMPORTANCE ...



Le délai de traitement de vos documents peut prendre du temps en fonction du nombre de dossier à traiter.

Restauration scolaire

Afin de pouvoir réserver les jours de cantine pour la rentrée de septembre, votre dossier COMPLET doit impérativement être déposé en ligne avant le **15 août 2025**.

Centre de loisirs

Le nombre de places étant limité, il est conseillé de **faire vos démarches le plus rapidement possible**.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

Centre de loisirs, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



24 rue Beauvallon

le lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30-9h30



le lundi, mardi, mercredi et jeudi 16h15-18h15

04 74 61 25 46

Service scolaire



En mairie, 3 rue du Ban Thévenin

le lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h00

le lundi, mardi et jeudi 13h30-17h30



04 74 46 08 86





CENTRE DE LOISIRS, PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

COMMENT S' INSCRIRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le guide explicatif



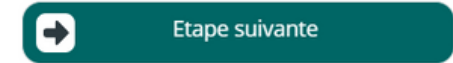
**Pour créer votre dossier nous vous conseillons
d'utiliser un ordinateur**



ÉTAPE 1

Suivez les instructions de la plateforme

- Créer un nouveau compte
- Tutoriel Création de compte
- Documents - Informations



ÉTAPE 2

Créez votre foyer



Ajouter une personne
(enfant, parent et personnes autorisées à récupérer les enfants)

1

Ajoutez votre/vos enfant(s)



2

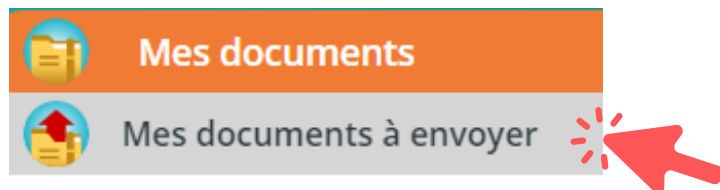
Ajoutez un parent ou tout autre personne autorisée à récupérer votre enfant





ÉTAPE 3

Chargez vos documents



Pour le prélèvement automatique de votre facture concernant les activités du centre de loisirs. (Effectif tous les 28 du mois)

Pour le prélèvement automatique de votre facture de restauration scolaire. (Effectif tous les 9 du mois)



PAI Obligatoire si votre enfant est concerné



ÉTAPE 4

Vérification du dossier par les services, par ordre d'arrivée

Nous allons maintenant vérifier vos documents par ordre chronologique.

Vous recevrez un mail, soit de validation, soit de demande de complément d'information.

ÉTAPE 5

Accédez aux inscriptions des activités et réservez vos dates

Vous pourrez sélectionner la ou les activités de votre enfant (restaurant scolaire, périscolaire, mercredi, école des sports, vacances ...)

Famille TEST AIGA

Simon TEST AIGA
5 ans et 2 mois

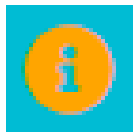
Simon TEST AIGA
Née le 25/12/2018

Gaia TEST AIGA
Née le 09/12/2020

+ Inscrire Simon à une nouvelle activité



N'oubliez pas de **réserver** vos jours dans le planning de votre/vos enfant(s) et **d'enregistrer**.
L'inscription seule ne suffit pas !



Informations importantes concernant l'activité

LÉGENDE	01 Me	02 Je	03 Ve	04 Sa
Périscolaire Bovagne 2023-2024				
6h30-7h30 06:30 - 07:30				
7h30-8h30 07:30 - 08:30				
16h30-17h30 16:30 - 17:30				
17h30-18h 17:30 - 18:00				
18h-18h30 18:00 - 18:30				

LÉGENDE	01 Lu	02 Ma	03 Me	04 Je	05 Ve
Cantine Bovagne 2023/24					
Repas 11:30 - 13:30					

✓ ENREGISTRER





QUELQUES DERNIERS PETITS CONSEILS QUI ONT LEUR IMPORTANCE ...



Le délai de traitement de vos documents peut prendre du temps en fonction du nombre de dossier à traiter.

Restauration scolaire

Afin de pouvoir réserver les jours de cantine pour la rentrée de septembre, votre dossier COMPLET doit impérativement être déposé en ligne avant le **15 août 2025**.

Centre de loisirs

Le nombre de places étant limité, il est conseillé de **faire vos démarches le plus rapidement possible**.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

Centre de loisirs, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

24 rue Beauvallon

le lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30-9h30

le lundi, mardi, mercredi et jeudi 16h15-18h15

04 74 61 25 46

Service scolaire

En mairie, 3 rue du Ban Thévenin

le lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h00

le lundi, mardi et jeudi 13h30-17h30

04 74 46 08 86

